

**VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE**  
**Charente-Maritime**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MAI 2024**

**(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)**

La convocation du Conseil municipal a été faite le 24 mai 2024.

**PRESENTS** : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Thierry COULON - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Pascal MONNET - Nicolas TREILLARD - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Laurent MULLON - Laurent MARIEN (à partir de 18h49) - Guillem TEXIER - Valérie DELARUE jusqu'à 19h15) - Manuel DOMINÉ (jusqu'à 19h02) - Stéphanie MORINIERE (à partir de 18h36)

**ABSENTS ET REPRÉSENTÉS** : Lynda BEAUJEAN par Régis LEBAS - Céline VIRLOGEUX par David LABICHE - Guillaume LHERITIER par Morgan MOREAU - Thi DUONG par Thierry COULON - Laurent MARIEN par Stéphane VILLAIN (jusqu'à 18h49) - Manuel DOMINE par Nathalie OGIER (à partir de 19h02) - Carine COLLEDGE par Stéphanie MORINIERE (à partir de 18h36) - Cynthia VASSORT par Muriel GILLIUM - Candy DION par Nathalie MARTIN - Marie MOUFFOKES par Jean-Luc STAUB - Christine COUSIN - Jean-Luc BULET - Philippe de LAPORTE

**Secrétaire de séance** : Régis LEBAS

Stéphane VILLAIN ouvre la séance en procédant à l'appel des élus puis en faisant approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 2 mai 2024.

**1. FOIRE EXPO 2024 – HIPPODROME DE CHATELAILLON-PLAGE : PROJET DE CONVENTION**  
Code Nomenclature : 3.5.3.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Signer cette convention ;
- Émettre le titre correspondant à l'issue de l'évènement ;
- Encaisser la recette prévue dans le cadre de cet évènement sur le budget annexe de l'Hippodrome.

**2. COMPTES DE GESTION 2023**  
Code nomenclature : 7.1.2

A l'unanimité le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2023.

### **3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

Code nomenclature : 7.1.2.

Après avoir présenté les comptes administratifs et des indicateurs sur l'exécution budgétaire en 2023, Stéphane VILLAIN quitte l'assemblée et cède sa place au doyen afin de faire procéder au vote.

Jean-Luc STAUB, doyen de l'assemblée, en prend la présidence et fait procéder au vote.

A l'unanimité, les comptes administratifs 2023 sont adoptés, le Conseil municipal donne quitus au Maire pour sa gestion 2023.

À la suite du vote Stéphane VILLAIN revient dans la salle pour présider à nouveau l'assemblée.

### **4. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX**

Code Nomenclature : 7.1.2

Le Conseil municipal unanime :

- Valide la reprise des résultats du budget annexe du service des eaux par le budget principal de la commune, comme présentée ci-dessus ;
- Valide la clôture du Budget Annexe du service des eaux.

### **5. AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Code nomenclature : 7.1.2

Le Conseil municipal unanime approuve les affectations de résultats 2023 proposées.

### **6. REVERSEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL**

Code nomenclature : 7.1.2.

Le Conseil municipal unanime approuve le reversement de 1 000 000 € du budget annexe au bénéfice du budget principal.

**7. FESTIVAL DU CERF VOLANT ET DU VENT 2024 - CESSION D'UNE BACHE PUBLICITAIRE**

Code nomenclature : 9.1.1

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à céder cette bâche publicitaire à Madame Roselyne SIMON pour un montant net de 350 €.

**8. TEMPETES 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Nomenclature actes : 7.5.1

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette demande de subvention.

**9. SALLE POLYVALENTE : VALIDATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE**

Code nomenclature : 7.1.5

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la grille de tarifs proposée.

**10. CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA REALISATION DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Nomenclature : 1-5-1

Le Conseil municipal unanime :

- Valide les termes de la convention de soutien financier pour la réalisation de 21 logements locatifs sociaux dans le cadre de cette opération avec l'OPH CDA ;
- Autorise le Maire à signer cette convention ;
- Demande d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

**11. MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE - AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE**  
Code nomenclature 8-8-1

Morgan MOREAU se retire du vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Sollicite l'intégration des parcelles AK 289-288 et 266 dans le périmètre du zonage intercommunal d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;
- Donner un avis favorable sur le dossier d'enquête publique sous réserve des modifications demandées.

**12. LOI SRU – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MIXITE SOCIALE AVEC L'ETAT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE**  
Nomenclature : 2.3.2

Le Conseil municipal unanime :

- Valide le contrat de mixité sociale proposé, avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de mixité sociale.

**13. CESSION DE LA PARCELLE AP 22 - 9 CHEMIN DES CORDEES**  
Code nomenclature : 3-6-3

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la vente de la parcelle AP 22 d'une superficie de 6 454 m<sup>2</sup> à l'Office Public de l'Habitat de La Rochelle au prix net de 1 350 000€ par l'Etablissement Public Foncier ;
- Approuve la convention de soutien financier à la création de logements sociaux à conclure avec l'Office Public de l'Habitat de La Rochelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

#### **14. AVIS SUR LE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE**

Code nomenclature : 9.1.2.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de conserver cette compétence au niveau communal.

#### **15. NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET PLAN MERCREDI - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Code nomenclature : 9.1.2.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le Projet Éducatif Territorial, le Plan Mercredi et la convention, ainsi que tout document s'y rapportant, pour une mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et pour une durée de 3 ans tacitement reconductible.

#### **16. TRAVAUX D'ENTRETIEN DES DIGUES, DES ESPACES PUBLICS ET DE RESTAURATION DE L'ESPACE PUBLIC – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

Code nomenclature 1.4.1

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- Valident les modifications apportées au Cahier des Clauses du marché de « travaux pour l'entretien des espaces publics des espaces verts et des digues » ;
- Valident les modifications apportées au Bordereaux des Prix Unitaires du marché de « travaux pour l'entretien des espaces publics des espaces verts et des digues » ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n° au marché de « travaux pour l'entretien des espaces publics des espaces verts et des digues » conclu avec l'Al17.

#### **17. PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL 2024 – CESSION/ACQUISITION D'UN VEHICULE**

Nomenclature : 3.2.2

Le Conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à :

- Réaliser l'acquisition du nouveau véhicule Jumper, aux conditions ci-dessus énoncées, au prix de 42 067,56 € TTC ;
- Accepter l'offre de reprise de Claris Automobile du Master plateau immatriculé CE-144-MT de 2012 pour un montant de 3 000 € HT ;
- Réaliser la sortie d'inventaire : immobilisation n° VILLE. 2012.056.

**18. REMPLACEMENT DU PARC DE PHOTOCOPIEURS – CHOIX DU PRESTATAIRE**  
Code Nomenclature : 1.1.19

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Confirme le choix fait par la commission d'appel d'offres ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la société SFERE et toutes les pièces s'y rapportant.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN lève la séance à 19H37 minutes et informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 8 juillet 2024 à 18h30.

***Le Maire,***



***Stéphane VILLAIN***